



Litiges entre entreprises : la médiation un outil d'affaires !

Les Echos ont choisi de mettre en valeur **les atouts de la Médiation** dans les conflits entre entreprises.

C'est **la totale liberté** des personnes d'y recourir et d'en fixer les modalités qui permet à **la médiation garante de son efficacité**. Elle fait gagner du temps et de l'argent, conserve les liens, et surtout elle met les personnes actrices de leur solution, de leur décision convenue d'un commun accord.

Le temps judiciaire et le temps des affaires ne sont plus en phase.

La médiation est un « **outil d'avenir** » confié à un tiers, un Médiateur, **formé et compétent, neutre et impartial**, pour accompagner les personnes à trouver leurs meilleures solutions.

[Les Echos LITIGES entre ENTREPRISES Pourquoi la Médiation](#)

<https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/litiges-entre-entreprises-et-pourquoi-pas-la-mediation-101508>